

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 MARS 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 18/03/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Jean-Paul MOREL

Absents : Armand AVEDIAN, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2019.03.25.3**OBJET : Subventions aux associations**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2019 ont été présentées au sein des différentes commissions communales, puis examinées par la Commission des Finances en date du 11 mars 2019.

Il est rappelé que les subventions dites *conditionnelles*, accordées pour un projet précis, ne seront versées que lorsque celui-ci sera réalisé,

Un tableau annexé à la délibération récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2019.

Après examen des propositions jointes à la présente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau annexé.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

Adoptée à l'unanimité et 4 abstentions (M. CICALA, Mme BEDEAU DE L'ECOCHERE, M. VACHON, M. SAUMON)

Publication et transmission en sous préfecture le 26 mars 2019
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190325-lmc14974-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**Subventions 2019
aux associations Saint-Quentinoises et aux associations
extérieures**

Annexe délibération n° 2019

Secteur Action Sociale	Montant
ADMR	8 000,00
Croix Rouge (Antenne Locale)	1 600,00
SSIAD/SSAD - Soins à domicile	800,00
TOTEM	700,00
AFSEP	100,00
AFSI	600,00
Bibliothèque Associative CHPO	100,00
Centre Camille Veyron	1 200,00
Les Quatre A	200,00
Ligue contre le cancer - comité isère	250,00
Locomotive	250,00
UMIJ	1 200,00
Les Restaurants du Cœur	1 200,00
Relais parents enfants isère	150,00
AFM TELETHON	150,00
Total	16 500,00

Secteur Animation	Montant
Club des Retraités	500,00
Comice Agricole des 3 Cantons	150,00
Comité des Fêtes - subv. conditionnelle	600,00
F.N.A.C.A.	600,00
F.N.A.C.A. - subv. Conditionnelle	500,00
Jardins du Merlet	350,00
Jardins du Merlet - subv. Conditionnelle	150,00
Les Amis du Goriot	250,00
Loisirs Moto Club	500,00
Montjay Mon Hameau	450,00
UCCCM	1 500,00
Total	5 550,00

Secteur Culture	Montant
Arnorisère	6 000,00
Comité de Jumelage	1 500,00
Ecole de Musique Harmonie	22 000,00
Je Chante à St Quentin	1 350,00
Les Planches Cocasses	300,00
Musée de la Vie Rurale	1 700,00
Scrabble	300,00
Total	33 150,00

Secteur Environnement

AFEDA (ambrosie)	300,00
FRAPNA	100,00
Total	400,00

Secteur Scolaire

	Montant
FSE CES des Allinges	1 000,00
FSE CES des Allinges - <i>subv. conditionnelle</i>	1 000,00
<i>FSE CES des Allinges - subv. conditionnelle</i>	700,00
APEL Dolto	400,00
Sou des Ecoles	4 900,00
Sou des Ecoles <i>condit.</i>	500,00
UNSS CES des Allinges	800,00
<i>UNSS CES des Allinges - subv. conditionnelle</i>	200,00
EFMA-Bourgoin-Jallieu	321,00
FSE Lycée Paul Claudel -	22,00
MFR La Grive	65,00
MFR La Dalmassière - Coublevie	43,00
MFR Mozas	43,00
MFR St André le Gaz	43,00
MFR de Balan	22,00
SEGPA du collège Louis Aragon-Villefontaine	200,00
Total	10 259,00

Secteur Sport

	Montant
A.C.C.A.	700,00
AVENIR 15	3 300,00
<i>AVENIR 15 - subv. conditionnelle 1</i>	900,00
<i>AVENIR 15 - subv. conditionnelle 2</i>	800,00
Boule St Quentinnoise	700,00
C.N.P.I.	3 600,00
Galop des Allinges	1 500,00
JUDO Olympique St Quentinnois	3 200,00
OSQ Omnisports	31 000,00
<i>OSQ Omnisports subv. Conditionnelle 1</i>	20 000,00
<i>OSQ Omnisports subv. Conditionnelle 2</i>	1 500,00
Ski Club	500,00
<i>Ski Club - subv. conditionnelle</i>	250,00
Vélo Club	1 500,00
<i>Vélo Club - subv. conditionnelle 1</i>	1 600,00
<i>Vélo Club - subv. conditionnelle 2</i>	1 000,00
Total	72 050,00

Aide compensatrice

	Montant
Arnorisère	1 882,27
Ecole de Musique Harmony	2 389,47
Galop des Allinges	575,67
Club des Retraités	1 137,58
OSQ Omnisports	7 806,50
TOTAL	13 791,49